

## V - LA FILIÈRE TSI

Le concours d'admission par la filière TSI est organisé dans le cadre du Concours Commun Mines-Ponts auquel les candidats à l'École Polytechnique doivent s'inscrire. Deux places à l'École Polytechnique sont offertes pour le concours 2006 aux candidats **français** issus de la filière TSI.

Les conditions d'admission sont les mêmes que pour les autres filières. Les formalités d'inscription et les dispositions relatives à l'organisation du concours sont décrites dans la notice relative aux modalités d'admission à l'École nationale des ponts et chaussées, qui vaut règlement du concours.

Le jury d'admission à l'École Polytechnique, au vu du classement des candidats français de la filière TSI établi par le jury du Concours Centrale-Supélec et du nombre de places offertes, détermine la liste des candidats susceptibles d'être admis. Une moyenne minimale aux épreuves écrites et orales des deux disciplines fondamentales, mathématiques et physique (y compris les travaux pratiques) est fixée par le jury chaque année en fonction des résultats du concours.

Les listes d'admission seront affichées le vendredi 21 juillet 2006 à 9h30, à l'École Polytechnique. Les candidats admis recevront ce jour-là leur dossier d'admission. Aucune réclamation ne sera recevable au delà de cinq jours après cet affichage, soit le mercredi 26 juillet 2006 à 12h00.